1.2 LISTE DES SERVITUDES

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
AC1	UDAP et DRAC	Fort du Barry (restes) Fort du Barry. Restes du fort	Inscrit par arrêté du 28/06/1927
		Usine-barrage André Blondel Ensemble des façades et toitures; ancienne salle de commande précédée de son hall, au 1er étage du bâtiment d'appareillage Cad. B2 1712 et 1713	Inscrit par arrêté du 04/06/1992
		Chapelle Saint-Blaise L'ensemble formé par la tour de Bauzon et la chapelle Saint-Blaise (cad. G 174 et 175)	Classé par arrêté du 10/11/1964
		Tour de Bauzon L'ensemble formé par la tour de Bauzon et la chapelle Saint-Blaise (cad. G 174 et 175)	Classé par arrêté du 10/11/1964
		Uniquement le périmètre M.H. sur Mondragon Chapelle Saint-Pierre-les-Liens En totalité, la chapelle Saint-Pierre aux liens (cad. D315)	Classé par arrêté ministériel n° MH.97-IMM.033 du 20/05/1997
		Chapelle Saint-Ariès (cad. I 1075)	Inscrit par arrêté du 23/04/1981
		Chapelle Notre-Dame du Pont ou de Bonne Aventure (cad. L 949)	Inscrit par arrêté du 06/10/1981
		Hôtel d'Alauzier-Guilhermier. Façades et toitures sur rue, sur cour et sur jardin ; escalier à balustres de pierre avec son plafond de gypseries ; chambre au premier étage avec son plafond à la française et son trumeau de cheminée (cad. N 213)	Inscrit par arrêté du 05/07/1979
		Couvent des Ursulines (ancien) Chapelle avec son décor (cad. N 837)	Classé par arrêté du 28/12/1984
		Couvent des Ursulines (ancien) Porte d'entrée sur rue avec ses vantaux de la chapelle ainsi que l'escalier avec sa cage et sa rampe à balustres (cad. N 837)	Inscrit par arrêté du 28/12/1984
		Hôtel d'Alauzier Façade et toiture de la partie Ouest du 18e siècle sur jardin ; escalier monumental au fond du jardin avec ses deux niches fontaines ancien mur de rempart (cad. N 297)	Classé par arrêté du 06/09/1978
		Hôtel d'Alauzier Façades et toitures des parties non classées, y compris le bâtiment sur rue ; pièces suivantes avec leur décor : au Rez-de-chaussée du bâtiment principal, grand salon petit salon et chambre ; jardin avec son bassin (cad. N 297)	Inscrit par arrêté du 06/09/1978
		Hôtel de Justamond Façades et toitures sur rues et sur cour et salles voûtées (cad. BY 151 et 183)	Inscrit par arrêté du 07/12/1970
		Église paroissiale Saint-Martin. En totalité (cad. N 427)	Inscrit par arrêté du 06/10/1976

		Hôtel de Faucher façades et toitures sur rues et cour ainsi que l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé (cad. N 426)	Inscrit par arrêté du 07/12/1970
		Collégiale St-Martin (ancienne). Église St-martin	Classé par arrêté du 14/04/1909
		Chapelle des Récollets (détruite) Chapelle des Récollets	Inscrit par arrêté du 24/01/1930
		Maison de la Tour et tour des prisons La maison de la Tour en totalité, la tour des anciennes prisons en totalité, les restes du bâtiment longitudinal qui reliait la tour résidence à la tour des prisons, la fausse braie et le sol de la cour (cad. BX 207)	Inscrit par arrêté du préfet de région PACA du 16/07/2015
		Maison romane Maison dite Maison Cardinale	Classé par arrêté ministériel n°8 du 16/03/2016
AC2	DREAL PACA	Hameau du Barry	Site classé par décret du 21/11/1980
		L'ensemble formé par les ruines de la Tour de Bauzon et la chapelle St-Blaise	Site inscrit par arrêté ministériel du 14/03/1947
		L'ensemble formé par le hameau de Barry à Bollène	Site inscrit par arrêté ministériel du 17/07/1980
I1 (ancienne SUP1) Servitude dite « d'effets »	DREAL PACA	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques	AP du 24/07/2018 (SUP1, bande positionnée de part et d'autre des canalisations de gaz)
I3 (ancienne I3) Servitude dite de « passage »	GRTgaz	DN50-1985-BOLLENE - BOLLENE(ALIM DP SFEC)	Loi du 15/06/1906 modifiée (art.12) Loi n°46-628 du 08/04/1946 modifiée (art.35) Décret n°67-886 du 06/10/1967 (art.1 à 4) Décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II) Décret n°85-1108 du 15/10/1985 modifié (art.5 et 29) Loi n°2003-8 du 03/01/2003 modifiée (art.24).
		DN100-1976-BOLLENE - BOLLENE(ANT CI EURODIF PRODUCTION) *(ancien nom : DN 100 Antenne Eurodif)*	
		DN150-1976-BOLLENE - BOLLENE(SECT DP-SECT LE BARTRAS) *(ancien nom : DN 150 Antenne de Bollene)*	
		DN150-1997-BOLLENE - PONT-SAINT-ESPRIT(SECT LE BARTRAS-COUP DP) *(DN 150 Antenne de Pont St Esprit)*	
		DN150-1976-VISAN – BOLLENE	
I4	RTE	Ligne aérienne 400kV 2 circuits Tavel – Tricastin Poste 4 et 5	
		Ligne aérienne 225kV 2 circuits Bollene - Croisière 1 et 2	
		Ligne aérienne 225kV Barjac – la Croisière	
		Ligne aérienne 225kV 2 circuits Bollène – Tricastin Poste et Bollène - Tricastin 2	
		Ligne aérienne 225kV 2 circuits Bollène – Gardon et Bollène – Châteauneuf-du-Rhone	

		Ligne aérienne 225kV 2 circuits Bollène (spécialisé) - Pierrelatte (COGEMA) et Bollène – Tricastin-(le) Poste 2	Code de l'énergie art. L.323-3 à L.323-10 et R.323-1 à R.323-22.
		Ligne aérienne 225kV Bollène – Pierrelatte (COGEMA)	
		Ligne aérienne 225kV Bollene (spécialisé) - Pierrelatte (COGEMA) 2	
		Ligne aérienne 225kV Bollène – Terradou	
		Ligne aérienne 63kV 2 circuits Bollène - Combette et Bollène – Lapalud	
		Ligne aérienne 63kV 2 circuits Bollène - Mondragon et Bagnols – Bollène – Sabran	
		Ligne aérienne 63kV 2 circuits Bollène – Mondragon et Bollène – Piolenc – la Martinière	
		Ligne aérienne 63kV 2 circuits Bollène - La Martiniere et Bollène – Ste-Cécile	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Ste-Cécile	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Piolenc - La Martiniere	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Mondragon	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Tricastin	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Valaurie	
		Ligne aérienne 63kV Bollène – Gardon	
		Liaison aéro-souterraine 63kV Bagnols – Bollène – Sabran	
Int1	ARS	Cimetière de Bollène	Code de l'Urbanisme article R425-13 CGCT art. L.2223-5 et R2223-7 Circulaire n° 78-195 du 10/05/1978
PM1 PPRi et PPRif	DDT	Plan de Prévention des Risques inondation du Rhône	Arrêté préfectoral du 08/04/2019 (ancien acte : arrêté préfectoral n°124 du 20/01/2000)
		Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt du massif d'Uchaux Mondragon	Arrêté préfectoral du 30/09/2011 (Vaucluse) et 10/10/2011 (Drôme)
		Plan de Prévention des Risques inondation du bassin versant du Lez	A.P n°SI2006-12-13-0010-PREF du 13/12/2006
PT1	DDT	Radar météo Bollene Bois Redon	Décret du 22/05/2000
PT2	DDT	Radar météo Bollene Bois Redon	Décret du 22/05/2000

T1	SNCF	Ligne n° 752 354 dite raccordement Nord de Bollène Lamotte-du-Rhône du PK 2+025 au PK 3+100	Loi du 15/07/1845 Sur la police des chemins de fer
		Ligne n° 752 356 dite raccordement Sud de Bollène Lamotte-du-Rhône du PK 0+750 au PK 1+614	
		Ligne n° 830 000 de Paris Gare de Lyon à Marseille St-Charles du PK 692+500 au PK 694+985	
		Ligne n° 752 000 de Combs-la-Ville à St-Louis du PK 580+550 au PK 582+180	Décret du 31/05/1994 déclarant DUP la ligne TGV Sud-Est de Valence jusqu'à Marseille et Montpellier

Pour mémoire

Servitude	Gestionnaire	Objet local	Acte de création
I4(b)	ERDF	Transport-Distribution de 2ème catégorie (tension comprise entre 1000 et 50000 volts)	-Loi du 15/06/1906 art. 12 -Loi de finances du 13/07/1925 art.298 -Décret n°2011-1241 du 05/10/2011 abrogeant le décret 91.1147 du 14/10/1991
PT3	ORANGE	Réseaux de télécommunications	Code des postes et des Communications électroniques art. L.45-9, L.48 et art. R.20-55 à R.20-62
A1	ONF	SUP abrogée	
I1 (ancienne SUP1) Et I3 (ancienne I3)	GRTgaz	Projet abandonné ERIDAN (SUP de passage et d'effets) Canalisation de transport de gaz Entre St-Martin-de-Crau (13) et St-Avit (26)	SUP de passage Arrêté inter-préfectoral n°2014300-0001 du 27/10/2014 SUP d'effets. Arrêté inter-préfectoral n°2015267-0001 du 24/09/2015
PT4	ORANGE	SUP abrogée	

Fiche technique

Servitudes de type	Libellé servitude	Références législatives et réglementaires
A1	Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Abrogée
AC1	Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques	**Concernant les mesures de classement :** Code du patrimoine art. L. 621-1 et suivants
		Concernant les mesures d'inscription : Code du patrimoine art. L. 621-25 et suivants
	Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits	**Concernant la protection au titre des abords :** Code du Patrimoine art. L. 621-30 à L. 621-32
AC2	Servitude relative aux sites inscrits et classés	Code de l'Environnement art. L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants
I1 (ancienne SUP1) Nouvelle nomenclature des SUP par arrêté du 22/10/2018	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	- Code de l'environnement art. L. 555-16 et R. 555-30b), R. 555-30-1 et R. 555-31 (ancien code alphanumérique : SUP1, SUP2 et SUP3 (bandes réduite, moyenne et grande, de part et d'autre de la canalisation)
I3 (ancienne I3) Nouvelle nomenclature des SUP par arrêté du 22/10/2018	Hydrocarbures Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	- Code de l'environnement art. L. 555-27, R. 555-30 a) et L. 555-29 (ancien code alphanumérique : I1, I1bis, I3 transport de gaz et I5)
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Code de l'énergie art. L. 323-3 à L. 323-10 et R. 323-1 à R. 323-22
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	- Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2223-5 et R. 2223-7 - Code de l'urbanisme art. R. 425-13
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)	- Code de l'environnement art. L. 562-1 à L. 562-9 et art. R. 562-1 à R. 562-11 - Décret n°2000-547 du 16/06/2000 Documents valant PPRNP (PPRI et PPRif) Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles institué en application de l'art.5-1, 1er alinéa de la loi n°82-600 du 13/07/1982
PT1	Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique (contre les perturbations électromagnétiques)	- Code postes et communications électroniques art. L. 57 à L. 62-1 R. 27 à R. 39 - Code de la défense art. L. 5113-1 - Arrêté du 21/08/1953 modifié
PT2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (contre les obstacles)	- Code de la défense art. L. 5113-1 - Code des postes et des communications électroniques art. L. 54 à L. 56-1 et art. R. 21 à R. 26 et R.39
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications	- Code des postes et des communications électroniques art. L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62
PT4	Lignes de télécommunication empruntant le domaine public (élagage sous lignes)	Abrogée
T1	Servitude relative aux voies ferrées. Visibilité sur les voies publiques	- Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer art. 1 à 11 - Code de la voirie routière articles L. 123-6 et R.123-3 et L. 114-1 à L. 114-6 et R. 131-1 et suivants ainsi que R. 141-1 et suivants - Code des transports art. L. 2231-1 à L. 2231-9, L. 2113-à L. 2113-3 - Code de la voirie routière art. L. 114-6



Département du Vaucluse
Commune de BOLLÈNE

Plan Local d'Urbanisme

6.2. Plan des Servitudes d'Utilité Publique

PLU prescrit le : 09 décembre 2014
PLU arrêté le : 13 décembre 2016
PLU approuvé le : 26 septembre 2017

CITADIA

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- Classés
- Inscrits

AC2 - Servitudes de protection des monuments naturels et sites
- Classés
- Inscrits

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisation Gaz

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisation électriques

I5 - Servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisations de transport de produits chimiques

INT1 - Zone de servitude à proximité d'un cimetière, Art. R421.38,19

PM1 (PER) - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'art. 5.1 1er alinéa, de la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

T1 TGV - Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : AC1

NOM OFFICIEL
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

TEXTE LEGISLATIF
Concernant les mesures de classement
Code du patrimoine
art. L621-1 à L621-22, L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91 et R621-97

Concernant les mesures d'inscription
Code du patrimoine
art. L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-53 à R621-68, R621-69 à R621-91 et R621-97.

Concernant l'adossement classé
et les périmètres de protection (500m, PPA et PPM)
Code du Patrimoine
art. L621-30, L621-31 et L621-31
et art. R621-92 à R621-96

OBJET 1
Ancien fort du Barry - Restes du fort

OBJET 2
Usine-barrage André Blondel

OBJET 3
Château de Bauzon (ancien)

OBJET 4 uniquement le périmètre
Chapelle St-Pierre de Derboux, dit St-Pierre aux liens

OBJET 5
Chapelle Saint-Ariès

OBJET 6
Ensemble de bâtiments, voir détail

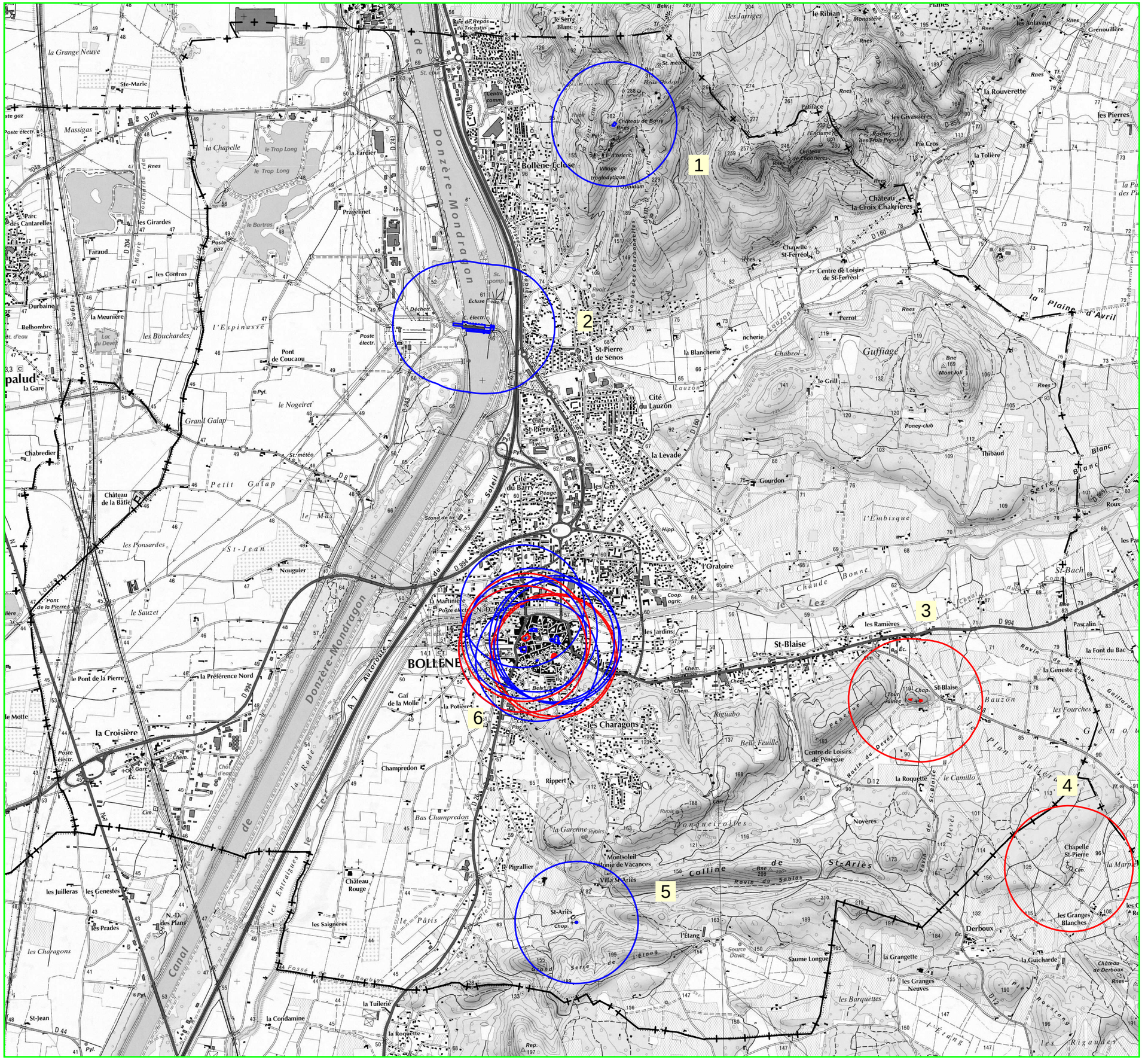
SERVICE RESPONSABLE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 30 000°
Source : S.T.A.P, année 2012
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-AC1_1410_84019_01


1
2
3
4
5
6
BOLLENE
Bollène-Ecluse
St-Pierre de Sénos
St-Blaise
Derboux
St-Ariès
Donzère-Mondragon
Canal de la Donzère
A 7 Autoroute
Le Lez
Le Lauzon
Le Grand Galap
Le Petit Galap
Le Plan Julien
Colline de St-Ariès
Guffiage
Les Charagons
Les Barquettes
Les Rigaudes
Les Fourches
Les Ramières
Les Gras
Les Granges Blanches
Les Granges Neuves
Les Saignères
Les Bouchardes
Les Ponsardes
Les Entraigues
Le Pâtis
Le Nogeiret
Le Mas
Le Trop Long
Le Bartras
Le Sauzet
Le Camillo
Le Grill
Le Serre Blanc
Le Riguabo
Le Chaud
Le Serre Roux
Le Serre Blanc
Le Ribian
Le Rouveret
Le Tolière
Le Font du Bac
Le Geneste
Le Plan Julien
Le Plaine d'Avril
Le Thibaud
Le Poney-club
Le Gourdon
Le Saume Longue
Le Grangette
Le Guicharde
Le Château de Derboux
Le Château de Barry
Le Château de la Bâtie
Le Château Rouge
Le Château de la Croix Chabrières
Le Château de Chabrières
Le Château de Pénègue
Le Château de Derboux
Le Château de la Croix Chabrières
Le Château de Barry
Le Château de la Bâtie
Le Château Rouge
Le Château de Derboux
Le Château de la Croix

BOLLENE

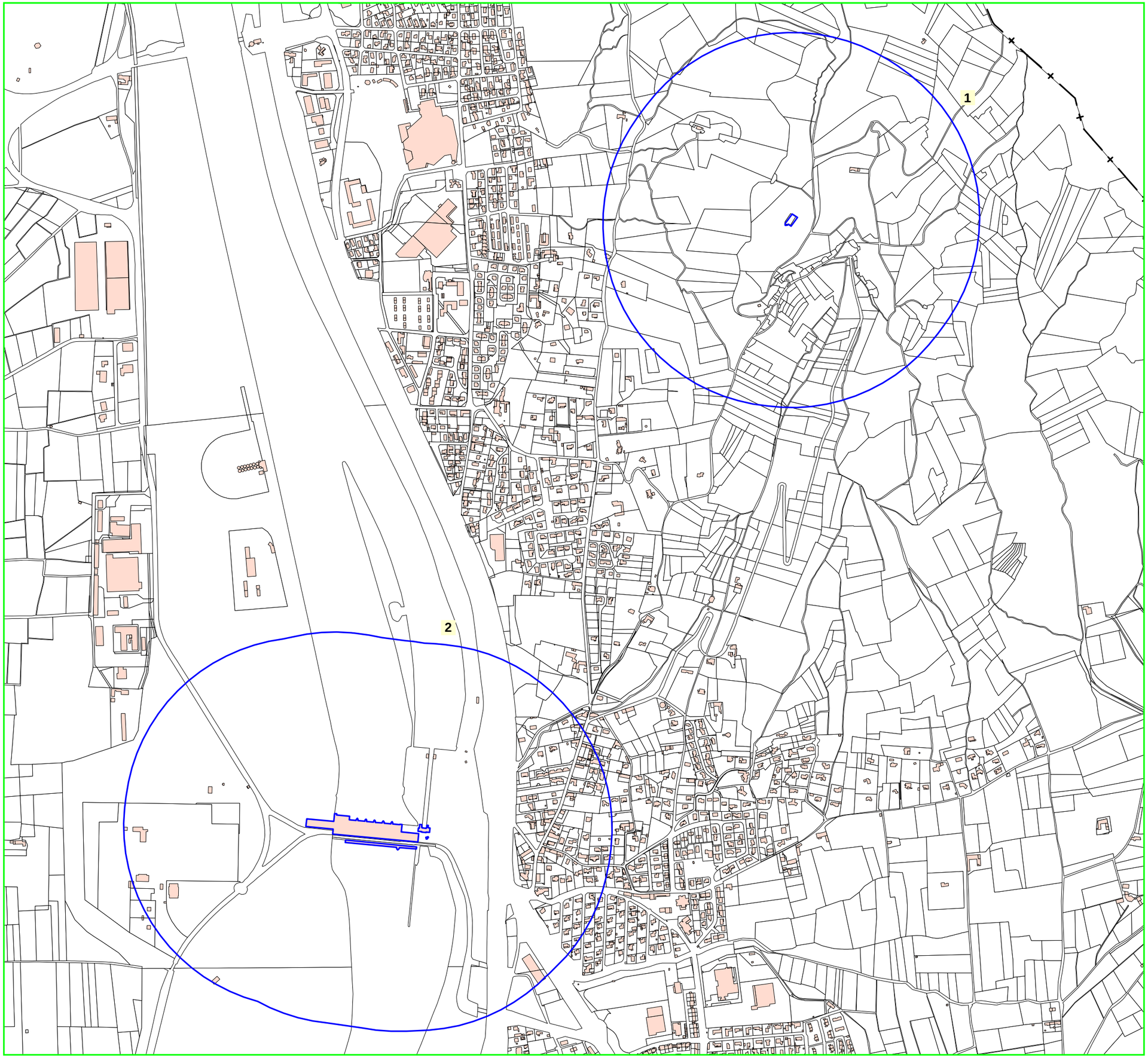
Servitude d'utilité publique : AC1

NOM OFFICIEL
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

OBJET 1
Ancien fort du Barry - Restes du fort

OBJET 2
Usine-barrage André Blondel -
Ensemble des façades et toitures;
ancienne salle de commande précédée de son hall,
au 1er étage du bâtiment d'appareillage

SERVICE RESPONSABLE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)



LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 10 000°
Source : S.T.A.P, année 2012
Carto : N_BATet N_PARCEL_DGI_084_2012
Nom de fichier : SUP-AC1_1410_84019_02

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : AC1

NOM OFFICIEL
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

OBJET 3
Château de Bauzon (ancien).

OBJET 4 uniquement le périmètre
Chapelle St-Pierre de Derboux, en totalité
(St-Pierre aux liens)

SERVICE RESPONSABLE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)



LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 10 000°
Source : S.T.A.P, année 2012
Carto : N_BATet N_PARCEL_DGI_084_2012
Nom de fichier : SUP-AC1_1410_84019_03

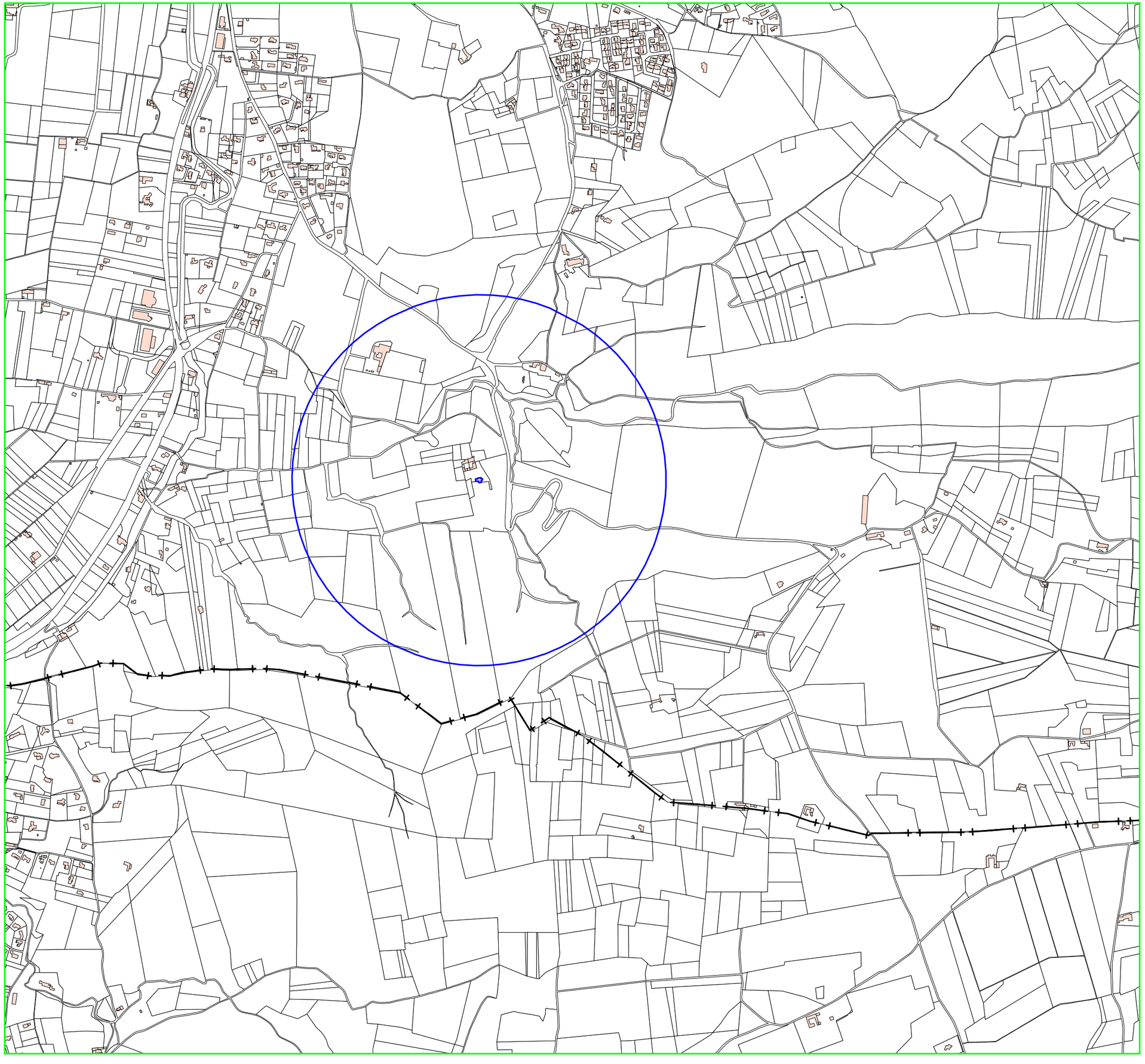
BOLLENE

Servitude d'utilité publique : AC1

NOM OFFICIEL
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

OBJET 5
Chapelle Saint-Ariès

SERVICE RESPONSABLE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)



LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 10 000°
Source : S.T.A.P, année 2012
Carto : N_BATet N_PARCEL_DGI_084_2012
Nom de fichier : SUP-AC1_1410_84019_04

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : AC1

OBJET A
Chapelle Notre Dame du Pont ou de Bonne Aventure

OBJET B
Hôtel d'Alauzier-Guilhermier

OBJET C
Couvent des Ursulines (ancien)
Chapelle avec son décor.

OBJET D
Porte d'entrée sur la rue avec vantaux
ainsi que l'escalier avec sa cage et sa
rampe à balustres de l'ancien couvent des Ursulines

OBJET E
Hôtel d'Alauzier

OBJET F
Hôtel de Justamond

OBJET G
Eglise paroissiale Saint-Martin

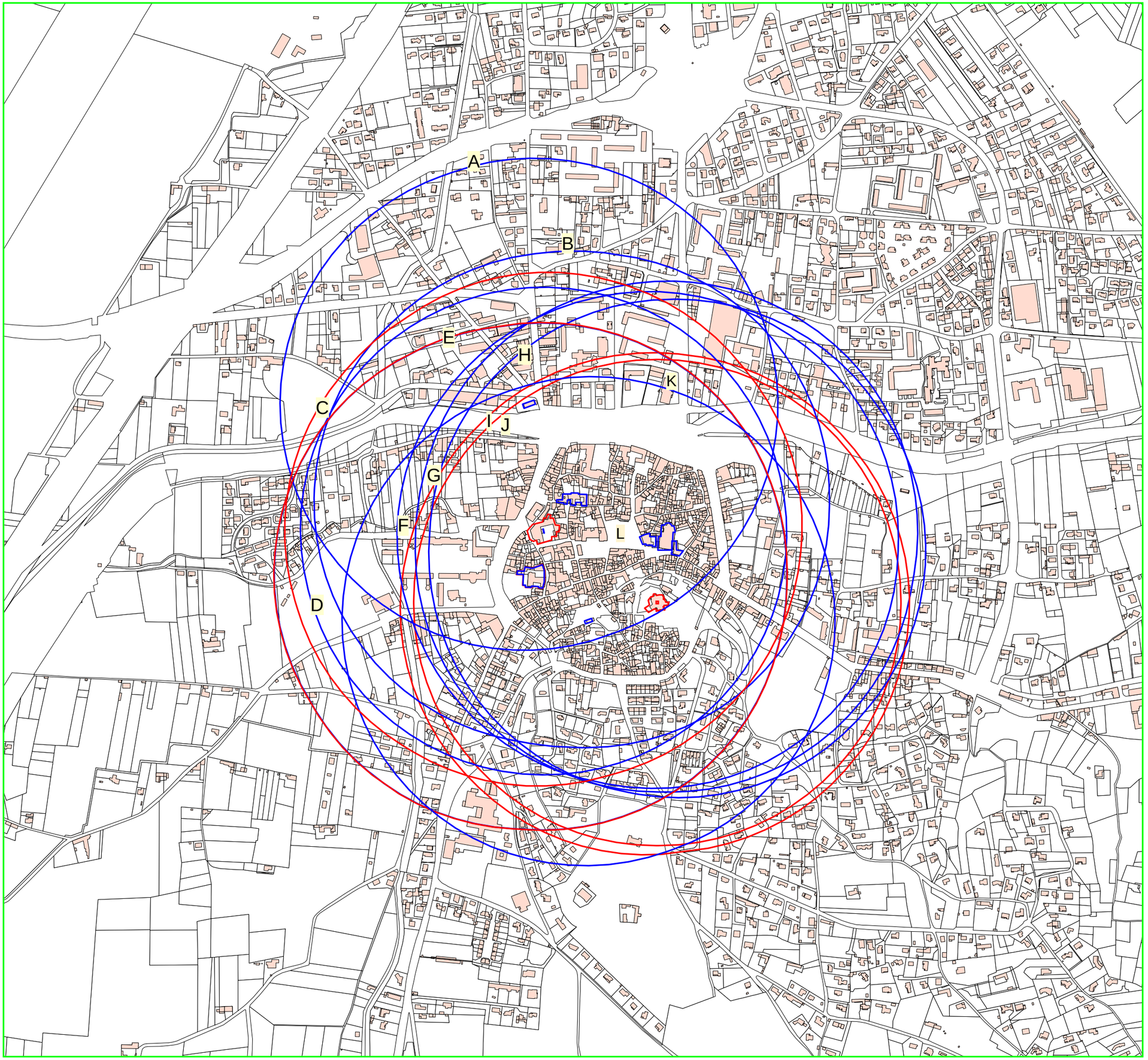
OBJET H
Hôtel de Faucher

OBJET I
Collégiale Saint-Martin du Puy (ancienne). Eglise

OBJET J
Cloche de bronze de 1584 et
une cloche de bronze de 1691
dans l'ancienne collégiale Saint-Martin du Puy

OBJET K
Maison romane dite Maison Cardinale

OBJET L
Ancien couvent des Récollets (portail)
Place des Récollets, non cadastré



LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 7 500°
Source : S.T.A.P, année 2012
Carto : N_BATet N_PARCEL_DGI_084_2012
Nom de fichier : SUP-AC1_1410_84019_05

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : AC1

NOM OFFICIEL
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés

TEXTE LEGISLATIF
Concernant les mesures de classement
Code du patrimoine
art. L621-1 à L621-22, L621-22, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-1 à R621-52, R621-69 à R621-91 et R621-97

Concernant les mesures d'inscription
Code du patrimoine
art. L621-25 à L621-29, L621-29-1 à L621-29-8, L621-33 et art. R621-53 à R621-68, R621-69 à R621-91 et R621-97.

Concernant l'adossement à classé
et les périmètres de protection
Code du Patrimoine
art. L621-30, L621-31 et L621-31
et art. R621-92 à R621-96

OBJET
Maison de la Tour et tour des prisons à Bollène

ACTE INSTITUTIF
Inscrit par arrêté du préfet de région P.A.C.A.

Cadastre : Section n° BX 207

SERVICE RESPONSABLE
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)



LEGENDE

Représentation graphique

- Monument Historique Inscrit et son périmètre de protection de 500m autour du M.H. I.
- Monument Historique Classé
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. C.
- Limite communale

Echelle : 1/ 4 000°
Source : S.T.A.P, année 2015
Carto : N_BATet N_PARCEL_DGI_084_2012
Nom de fichier : SUP-AC1_1510_84019_01

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : I4

NOM OFFICIEL
Electricité
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

GENERALITES
- Code de l'Energie, art. L.323-1 et suivants
- Loi de finances du 13/07/1925, art. 298
- Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié
- Loi n°2000-108 du 10/02/2000 modifié
- Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
- Décret n°2012-615 du 02/05/2012

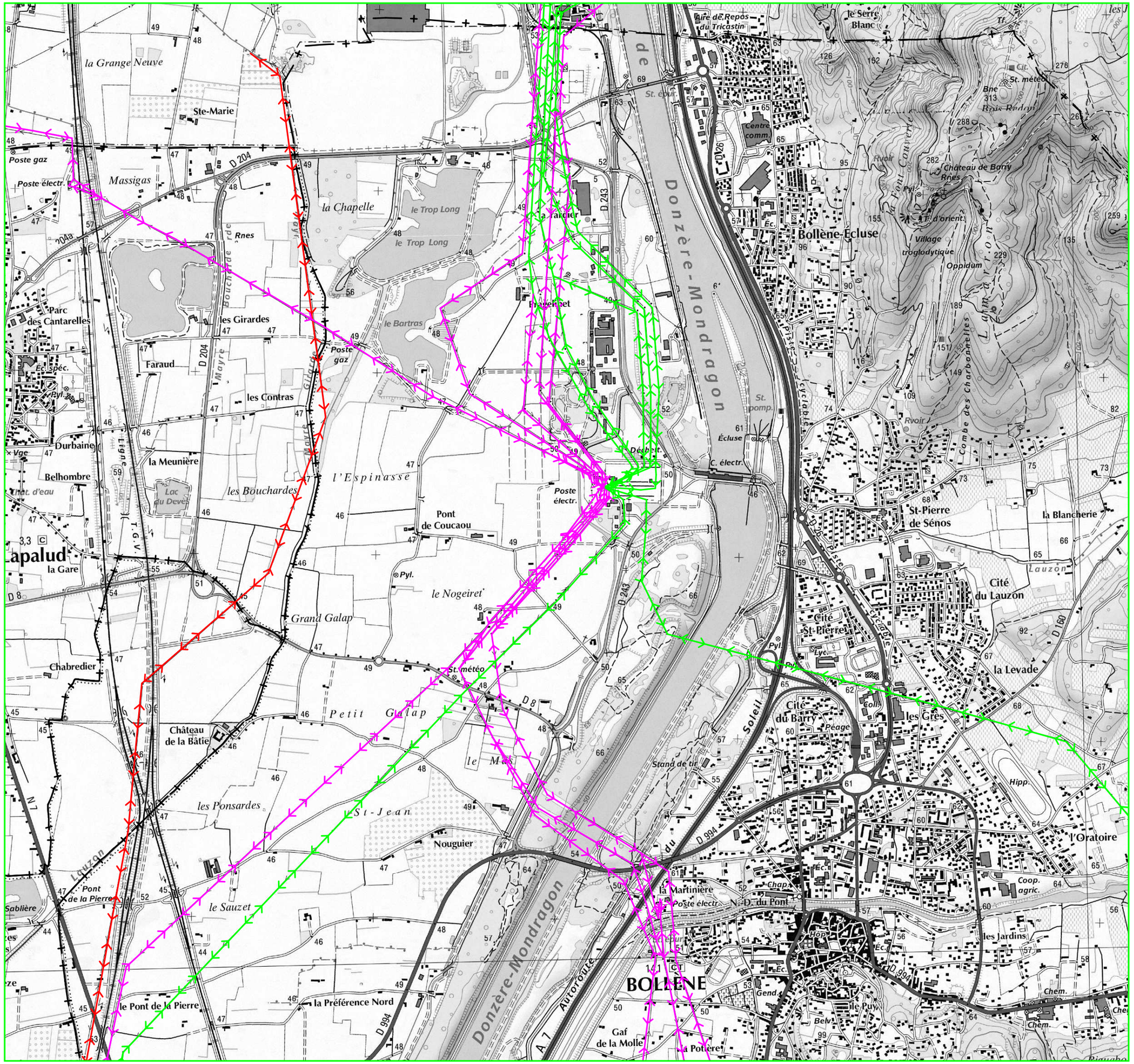
OBJET
Ligne 400kV 2 circuits Tavel - Tricastin-(le) Poste 4 et 5

Ligne 225kV 2 circuits Bollene - Croisière 1 et 2
Ligne 225kV Barjac – la Croisière
Ligne 225kV 2 circuits Bollène - Tricastin-(le) Poste et Bollène - Tricastin 2
Ligne 225kV 2 circuits Bollène - Gardon et Bollène - Châteauneuf-du-Rhone
Ligne 225kV 2 circuits Bollène (spécialisé) - Pierrelatte (COGEMA) et Bollène – Tricastin-(le) Poste 2
Ligne 225kV Bollène – Pierrelatte (COGEMA)
Ligne 225kV Bollene (spécialisé) - Pierrelatte (COGEMA) 2
Ligne 225kV Bollène – Terradou

Ligne 63kV 2 circuits Bollène - Combette et Bollène – Lapalud
Ligne 63kV 2 circuits Bollène - Mondragon et Bagnols – Bollène - Sabran
Ligne 63kV 2 circuits Bollène – Mondragon et Bollène – Piolenc – la Martinière
Ligne 63kV 2 circuits Bollène - La Martiniere Bollène – Ste-Cécile
Ligne 63kV Bollène - Ste-Cécile
Ligne 63kV Bollène – Piolenc - La Martiniere
Ligne 63kV Bollène - Mondragon
Ligne 63kV Bollène - Tricastin
Ligne 63kV Bollène - Valaurie
Ligne 63kV Bollène - Gardon

Liaison aéro-souterraine 63kV Bagnols – Bollène - Sabran

GESTIONNAIRE
Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)



LEGENDE
Représentation graphique
- Tension 225kV
- Tension 63kV
- Tension 400kV
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 20 000°
Source RTE - Année 2012
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-I4_1410_84019_01

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : I4

NOM OFFICIEL
Electricité
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

GENERALITES
- Code de l'Energie, art. L.323-1 et suivants
- Loi de finances du 13/07/1925, art. 298
- Décret n°70-492 du 11/06/1970 modifié
- Loi n°2000-108 du 10/02/2000 modifié
- Décret n°2011-1241 du 05/10/2011
- Décret n°2012-615 du 02/05/2012

OBJET
Ligne 400kV 2 circuits Tavel - Tricastin-(le) Poste 4 et 5

Ligne 225kV 2 circuits Bollene - Croisière 1 et 2
Ligne 225kV Barjac – la Croisière
Ligne 225kV 2 circuits Bollène - Tricastin-(le) Poste
et Bollène - Tricastin 2
Ligne 225kV 2 circuits Bollène - Gardon
et Bollène - Châteauneuf-du-Rhone
Ligne 225kV 2 circuits Bollène (spécialisé) -
Pierrelatte (COGEMA) et Bollène – Tricastin-(le) Poste 2
Ligne 225kV Bollène – Pierrelatte (COGEMA)
Ligne 225kV Bollene (spécialisé) - Pierrelatte (COGEMA) 2
Ligne 225kV Bollène – Terradou

Ligne 63kV 2 circuits Bollène - Combette
et Bollène – Lapalud
Ligne 63kV 2 circuits Bollène - Mondragon
et Bagnols – Bollène - Sabran
Ligne 63kV 2 circuits Bollène – Mondragon
et Bollène – Piolenc – la Martinière
Ligne 63kV 2 circuits Bollène - La Martiniere Bollène – Ste-Cécile
Ligne 63kV Bollène - Ste-Cécile
Ligne 63kV Bollène – Piolenc - La Martiniere
Ligne 63kV Bollène - Mondragon
Ligne 63kV Bollène - Tricastin
Ligne 63kV Bollène - Valaurie
Ligne 63kV Bollène - Gardon

Liaison aéro-souterraine 63kV Bagnols – Bollène - Sabran

GESTIONNAIRE
Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)

LEGENDE
Représentation graphique
- Tension 225kV
- Tension 63kV
- Tension 400kV
- Limite communale

Plan - Echelle : 1/ 27 000°
Source RTE - Année 2012
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-I4_1410_84019_02

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : PM1
P.P.R. incendies de forêt

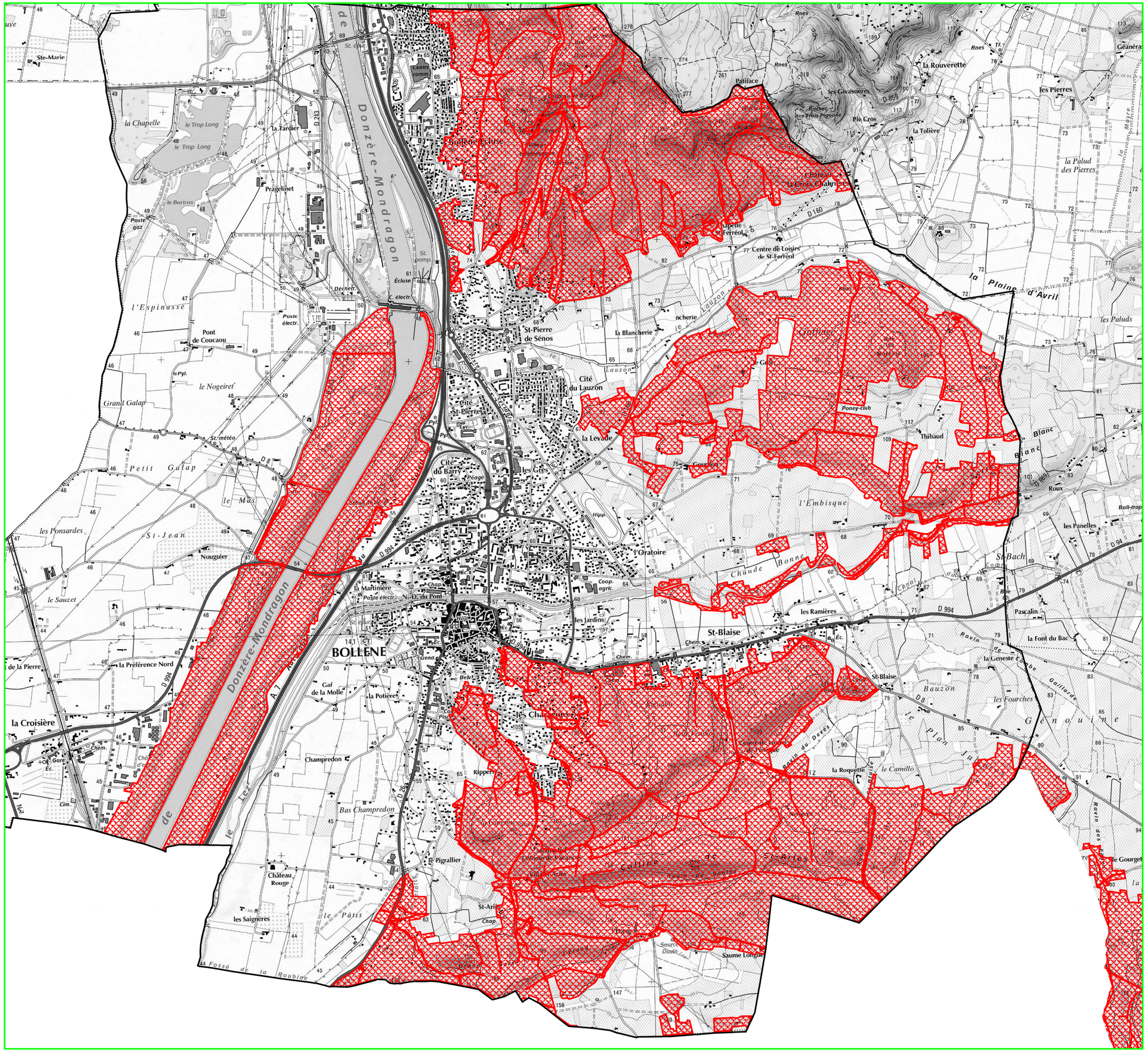
NOM OFFICIEL
Risques naturels
Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques (P.E.R.) naturels prévisibles institués :
- afin de localiser, caractériser et prévoir les effets des risques naturels existants dans le souci notamment d'informer et de sensibiliser le public
- de définir les mesures et techniques de prévention nécessaires.

TEXTE LEGISLATIF
art. L562-1 à L562-9 du code de l'environnement
Décret n°2011-765 du 28/06/2011
art. R562-1 à R562-10 du code de l'environnement

OBJET
Massif d'Uchaux Mondragon

ACTE INSTITUTIF
Arrêtés préfectoraux des 30/09/2011 et 10/10/2011

GESTIONNAIRE
Direction Départementale des Territoires
de Vaucluse (D.D.T.)



LEGENDE
Représentation graphique
- Limite communale
- Servitude PM1
- Périmètre de protection

Plan - Echelle : 1/ 29 000°
Source : D.D.T, année 2014
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-PPRif_1410_84019_01

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : PM1
P.P.R. inondation du Lez

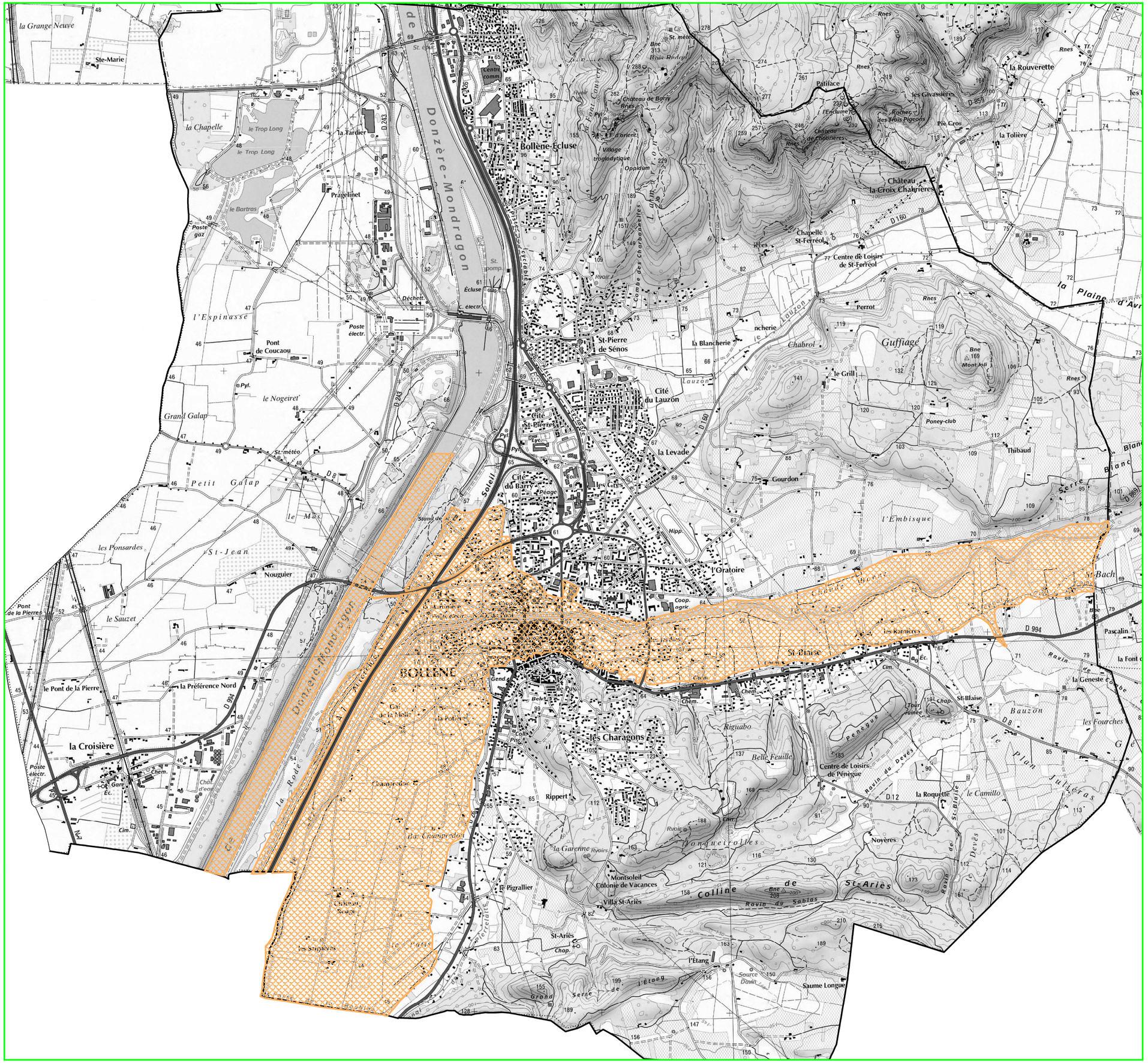
NOM OFFICIEL
Risques naturels
Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques (P.E.R.) naturels prévisibles institués :
- afin de localiser, caractériser et prévoir les effets des risques naturels existants dans le souci notamment d'informer et de sensibiliser le public
- de définir les mesures et techniques de prévention nécessaires.

TEXTE LEGISLATIF
art. L562-1 à L562-9 du code de l'environnement
Décret n°2011-765 du 28/06/2011
art. R562-1 à R562-10 du code de l'environnement

OBJET LOCAL
Le Lez à Bollène

ACTE INSTITUTIF
Arrêté préfectoral n°SI-2006-12-13-0010-PREF
du 13/12/2006

SERVICE RESPONSABLE
Direction Départementale des Territoires
de Vaucluse (D.D.T.)



LEGENDE
Représentation graphique
- Limite communale
- Servitude PM1
- Périmètre de protection

Plan - Echelle : 1/ 28 500°
Source : D.D.T, année 2008
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-PPRiLez_1410_84019_01

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : PM1
P.P.R. inondation Rhône

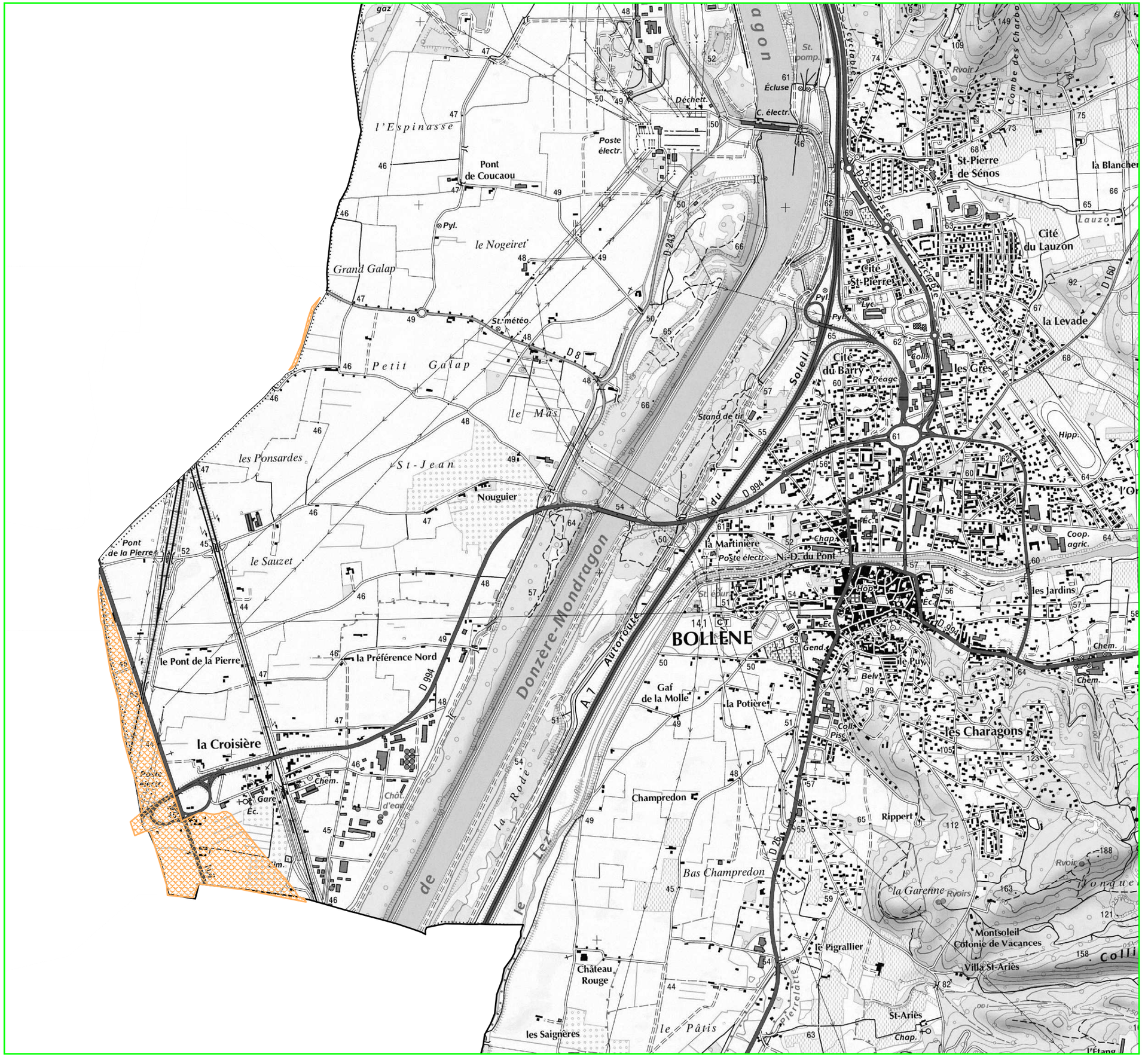
NOM OFFICIEL
Risques naturels
Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques (P.E.R.) naturels prévisibles institués :
- afin de localiser, caractériser et prévoir les effets des risques naturels existants dans le souci notamment d'informer et de sensibiliser le public
- de définir les mesures et techniques de prévention nécessaires.

TEXTE LEGISLATIF
art. L562-1 à L562-9 du code de l'environnement
Décret n°2011-765 du 28/06/2011
art. R562-1 à R562-10 du code de l'environnement

OBJET
Le Rhône à Bollène

ACTE INSTITUTIF
Arrêté préfectoral n°124 du 20/01/2000

SERVICE RESPONSABLE
Direction Départementale des Territoires
de Vaucluse (D.D.T.)



LEGENDE
Représentation graphique
- Limite communale
- Servitude PM1
- Périmètre de protection

Plan - Echelle : 1/ 20 000°
Source : D.D.T, année 2008
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-PPRiRhone_1410_84019_01

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : PT1

NOM OFFICIEL
Télécommunications
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques

GENERALITES
- Code des postes et communications électroniques
art. R27 à R39
art. L. 57 à L. 62-1 (défense et sécurité publique)
art. L62-1 (France Télécom)
- Code de la défense, art. L 5113-1

- Arrêté du 21/08/1953 modifié

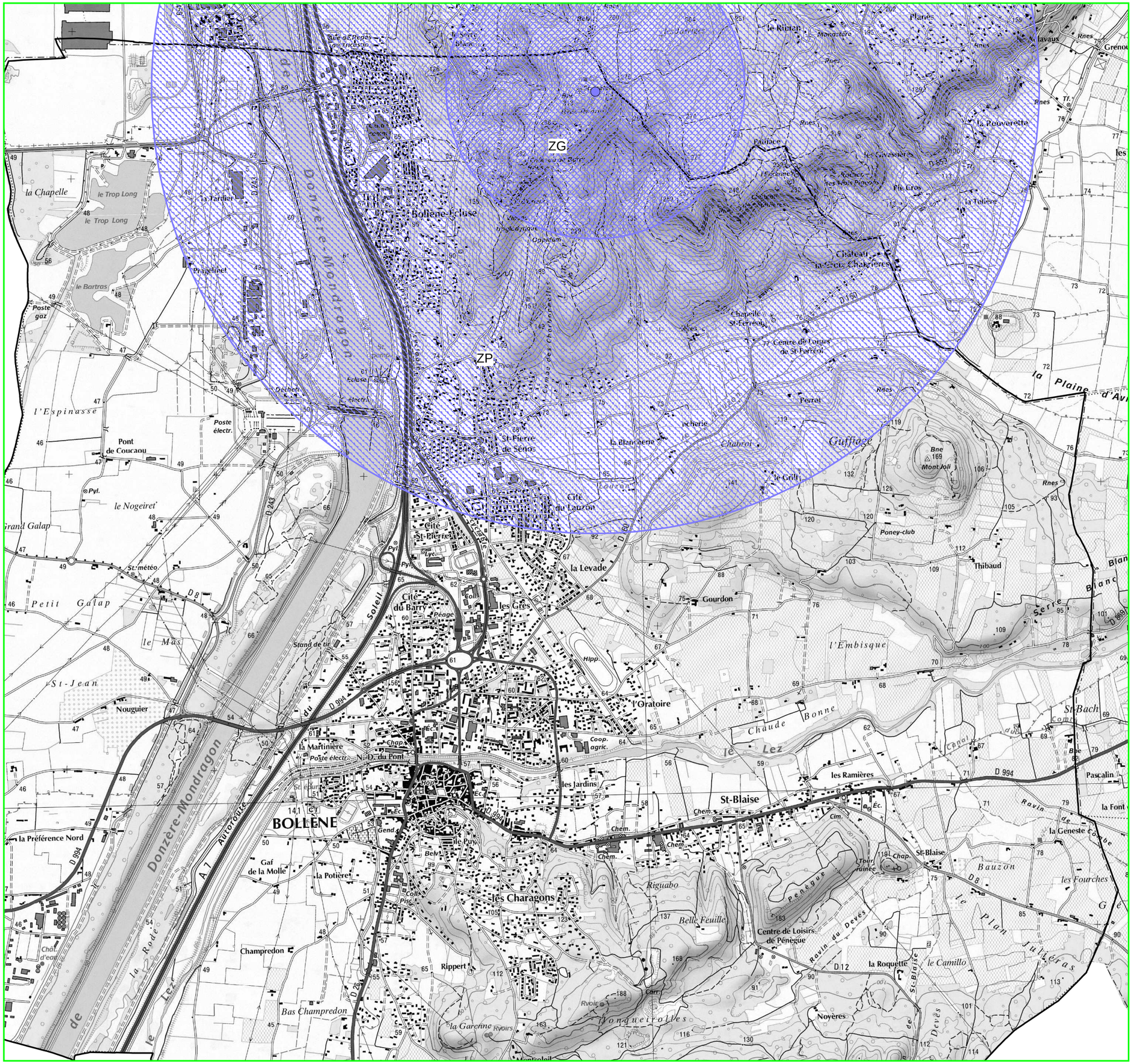
- Décret n°2011-1241 du 05/10/2011

OBJET
Radar météo - Bollene Bois Redon
n° 0840250004
ZG : Zone de garde
ZP : Zone de protection

Communes impactées :
St-Paul trois chateaux, St-Restitut et Bollene

ACTE INSTITUTIF
Décret du 22/05/2000

GESTIONNAIRE
Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)
du Vaucluse


ZG
ZP
BOLLENE
Bollène-Ecluse
St-Blaise
Donzère-Mondragon
Autoroute A 7
la Chapelle
le Trop Long
le Bartras
l'Espinasse
Pont de Coucaou
le Nogeiret'
Petit Galap
le Mas
St-Jean
Nouguier
la Préférence Nord
la Martinière
N.-D. du Pont
la Tardier
Prigelinet
Poste gaz
Poste électr.
St-Pierre de Sénos
Cité du Lauzon
Cité St-Pierre
Cité du Barry
les Grès
la Levade
Gourdon
l'Oratoire
les Jardins
les Ramières
Riguabo
Belle Feuille
les Charagons
Champredon
Rippert
Bas Champredon
la Garenne
Ivonqueirolles
Noyères
Centre de Loisirs de Pénègue
la Roquette
le Camillo
les Fourches
le plan Juliéras
Bauzon
Pascalin
la Geneste
Thibaud
Poney-club
Mont Joli
Guffiage
Château la Croix Chabrières
Chapelle St-Ferréol
Centre de Loisirs de St-Ferréol
le Riban
la Pouvorette
Pié Gros
la Tuilière
les Cavassières
Paulace
Oppidum
Perrot
Chabrot
le Grill
la Blanchette
Ravin du Devès
Ravin de Pénègue
Canal de Donzère-Mondragon
Canal de Bollène
Canal de Pont-St-Esprit
la Lez
la Chaude Bonne
la Roda
Soleil
Serre
Blanc
Tf
Bne
Fontaine
Lavoir
Eglise
Cim.
Chap.
Ec.
Coop. agric.
Hipp.
Stand de tir
Pyl.
Déchets
C. électr.
Gend.
Poste électr.
Tour ruinée
Château d'eau
St-météo
Péage
Colls
Piss.
Belv.
Carr.
Ruines
Monastère
Grenouillet
Les Tavaux
Les Ravis
Les Ravis
Les Ravis

BOLLENE

Servitude d'utilité publique : PT2

NOM OFFICIEL
Télécommunications
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques
concernant la protection contre les obstacles
des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

GENERALITES
- Code des postes et communications électroniques
art. L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 et R.39
- Code de la défense, art. L.5113-1

- Décret n°2011-1241 du 05/10/2011

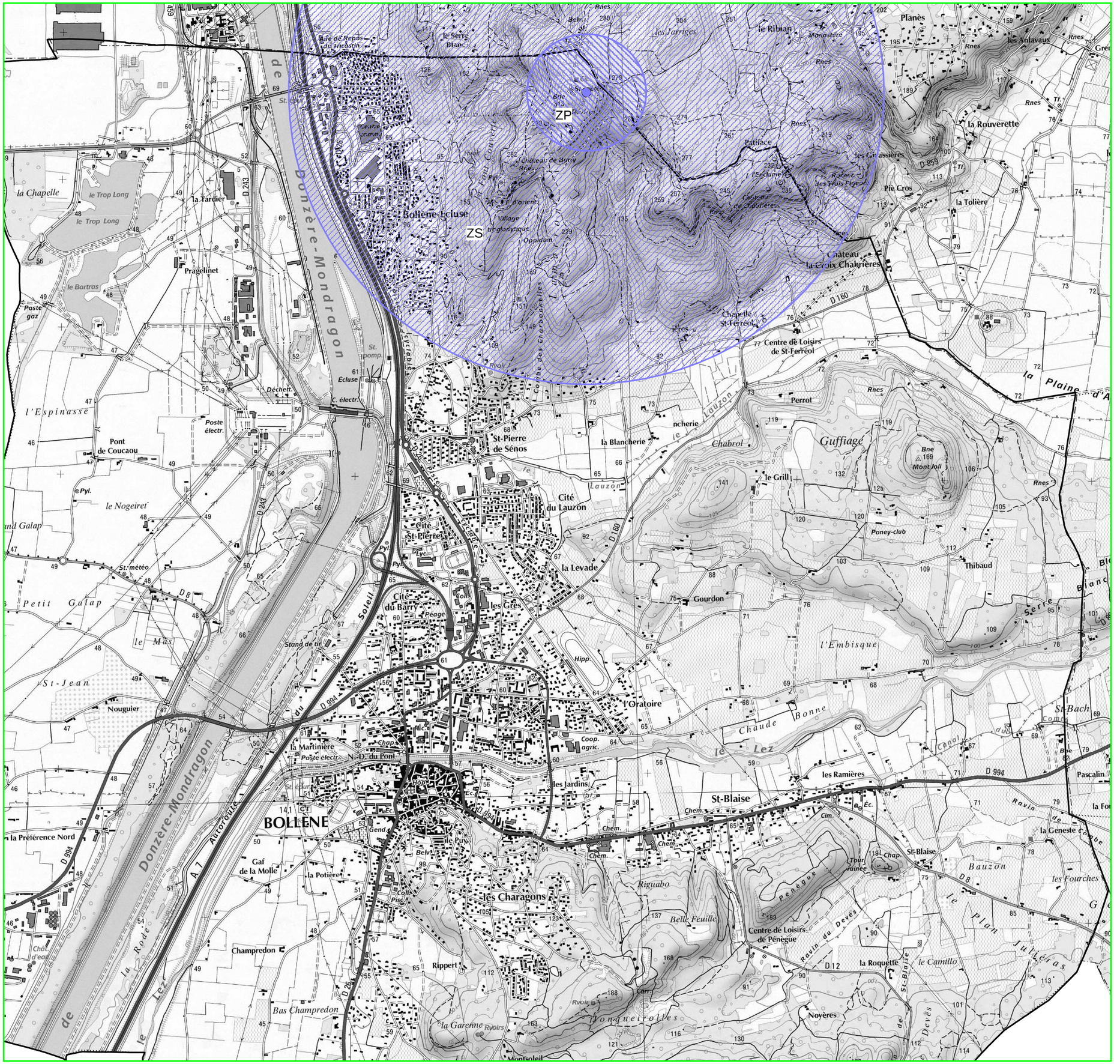
OBJET
Radar météo - Bollene Bois Redon
n° 0840250004

ZP : Zone de servitude primaire
ZS : Zone de servitude secondaire

Communes impactées :
St-Paul trois chateaux, St-Restitut et Bollene

ACTE INSTITUTIF
Décret du 22/05/2000

GESTIONNAIRE
Direction Départementale des Territoires (D.D.T.)
du Vaucluse



LEGENDE

Représentation graphique

- Générateur - 1er cas : point
- Générateur - 2ème cas : ligne
- Limite communale
- Générateur - 3ème cas : bâtiment
- Assiette - plusieurs cas :
 Zone spéciale de dégagement ou faisceau
 Zone de servitude secondaire
 Secteur de dégagement ou zone spéciale de dégagement
- Zone de servitude primaire

Plan - Echelle : 1/ 25 000°
Source : D.D.T. 1998
Carto : N_SCAN25_TOPO_084
Nom de fichier : SUP-PT2_1410_84019_01